

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° I du 3 décembre 2020

### CONVENTION PORTANT SUR LA PÉRIODE PRÉPARATOIRE AU RECLASSEMENT (PPR) ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE CONSEIL EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE ENTRE LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment des articles 81 et suivants,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2019-32 du conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France du 2 juin 2019,

Vu la délibération n°2019-45 du conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France du 24 septembre 2019,

Vu la délibération n°2020-17 du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France du 16 juin 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE le modèle de convention et le modèle d'avenant, dont les projets sont ci-annexés, pour la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement, entre chaque agent concerné par le dispositif, le département de la Seine-Saint-Denis et le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France ;
- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, de prestation de service de conseil en orientation professionnelle, entre le département de la Seine-Saint-Denis et le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ces conventions et avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Molossi, Mme Capanema*

pour le Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne de la région Ile-de-France

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*